Communiqué de presse de l'Association pour la Liberté Académique (Alia)

Le 22 novembre 2025

Annulation du colloque du Collège de France

Deux tags, quelques lobbyistes influents, un ministre qui sort de son devoir de neutralité : un peu plus d'ombre au pays des lumières et la liberté académique foulée aux pieds ! Voilà le triste résultat de la décision prise par l'administrateur du Collège de France qui a annulé ce 9 novembre la tenue du grand colloque international « Palestine et Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines ».

La liberté académique est conditionnée à un exercice éthique et exigeant de la recherche scientifique. Le colloque du Collège de France respectait les usages de la profession et garantissait un haut niveau scientifique : évènement international, organisé par un éminent professeur du Collège de France et un laboratoire reconnu, il rassemblait quelques-uns des meilleurs spécialistes du domaine, qui se sont déplacés du monde entier.

Une manipulation politique orchestrée par des groupes de pression intérieurs et extérieurs à l'université ont conduit à l'annulation de ce colloque au sein de la prestigieuse institution. Un dévoiement complet de la notion de neutralité a conduit le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche à exercer une pression forte sur l'administrateur du collège de France. Il a ainsi porté une atteinte grave non seulement au principe de la liberté académique mais aussi à l'indépendance des chercheurs et à l'autonomie des établissements. Ce faisant, par la décision d'annulation de ce colloque, il a encore porté atteinte à l'honneur et à l'intégrité scientifique de ses participant·es, ainsi qu'à l'ensemble des chercheurs·ses des champs disciplinaires concernés.

Si le colloque a pu se tenir dans un autre lieu, c'est au prix de conditions matérielles dégradées et après une décision de justice particulièrement grave. En effet, le Tribunal administratif (TA) de Paris a rejeté la demande de suspension de l'annulation du colloque formulée par les organisateurs. Ce recours a été soutenu par plusieurs associations dont l'Association pour la liberté académique (Alia), dont l'avocate a rédigé une intervention volontaire. Plus grave encore, le Conseil d'État a suivi la décision du TA. Si Alia respecte ces décisions de justice, elle exprime aussi sa profonde inquiétude de voir des juges accorder si peu de considération pour le respect de la liberté académique. Certes ces jugements portaient sur la forme et non le fond, mais ils motivent et justifient encore davantage notre combat collectif pour la reconnaissance du principe de la liberté académique.

La séquence que nous venons de traverser est désastreuse pour la liberté académique dans notre pays. Elle l'est aussi pour notre démocratie. Cet acte de censure d'un colloque, validé par un tribunal administratif, constitue un pas de plus franchi dans les attaques visant à soumettre le monde académique à des intérêts extérieurs à la science, et à éteindre toute voix qui ne serait pas conforme à ces intérêts. Elle s'inscrit dans une séquence plus longue où l'on voit, à l'échelle internationale comme en France, s'enchaîner des attaques de plus en plus directes et brutales contre la production et la transmission des savoirs.

Devant ces assauts protéiformes et répétés, Alia est déterminée, plus que jamais, à combattre toutes les atteintes à la liberté académique, qu'elles s'exercent individuellement contre des collègues ou contre les laboratoires et établissements. Constatant la fragilité de la liberté académique dans un contexte général de montée des extrêmes droites, Alia œuvrera pour obtenir de nouveaux droits et de nouveaux textes de loi qui la renforceront. Dans l'immédiat, en lien avec d'autres associations également impliquées dans la défense de cette liberté, Alia évaluera l'intérêt qu'il pourrait y avoir à obtenir un jugement sur le fond de l'annulation du colloque organisé par le Collège de France.

Association pour la Liberté Académique Alia

contact@liberte-academique.fr
https://liberte-academique.fr

L'Association pour la Liberté Académique Alia compte 481 membres à ce jour. Elle a pour but de promouvoir et de défendre la liberté académique.